

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :*

M. Le Président

n° 1 - **Désignation du Secrétaire**

Mme ANTON est désignée en qualité de Secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 2 - **Pouvoirs**

Mme BUREAU à M. LAVAL

Mme NOGUES à M. CHAILLOU

M. Le Président

n° 3 - **Rapport d'activités 2014. Approbation.**

Le rapport d'activités retraçant le fonctionnement du S.I.V.U. en 2014 est présenté pour approbation.

Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités devra être soumis aux Conseils Municipaux des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Au cours de l'année 2014, le Comité Syndical a procédé à différentes élections et continué les travaux au sein du Comité d'Acteurs fixant ainsi les orientations pour 2015.

Elections

Lors de la séance du Comité Syndical du 15 mai 2014, il a été procédé à différentes élections :

- M. Serge GROUARD a été élu Président
- M. Christophe CHAILLOU a été élu Président Délégué

Sont intervenues également la fixation de la composition du Bureau (Président, Président Délégué, secrétaire et un membre) et son élection. A ce titre, Mme Muriel CHERADAME a été élue secrétaire du bureau et M. Pascal LAVAL élu membre du bureau.

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

Enfin, la composition de la Commission d'Appel d'Offres a été arrêtée comme suit : Le Président ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. A ce titre, après élection à bulletins secrets, ont été élus :

Titulaires

M. Christophe CHAILLOU
M. Pascal LAVAL
Mme Stéphanie ANTON

Suppléants

Mme Françoise BUREAU
Mme Eva NOGUES
M. Laurent BLANLUET

Par ailleurs, il a été approuvé lors de cette séance le règlement intérieur du Comité Syndical du S.I.V.U.

Comité d'Acteurs

Dans la continuité des précédents travaux, s'est tenue le 12 décembre 2014 une seconde séance de travail du Comité d'Acteurs ayant pour triple objectif :

- de présenter et faire réagir les participants sur le parti d'aménagement par la présentation d'un scénario test du futur aménagement de l'Eco-quartier des Groues ;
- d'ouvrir un espace d'expression afin qu'ils puissent faire des propositions ;
- de proposer un moment d'échanges avec les urbanistes et architectes en charge du projet (la société H4 associée aux sociétés COBE et l'atelier d'Ecologie Urbaine, titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégie urbaine et environnementale).

Animée par la société Aire Publique (titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concertation urbaine), cette séance a réuni près de 25 membres du Comité répartis en 4 ateliers de concertation thématique définis en amont, à savoir :

- Développement durable et enjeux environnementaux
- Habitat et activités
- Mobilités, stationnements et infrastructures
- Place du végétal : paysage et biodiversité

Lors de ces différents ateliers organisés sous forme de table ronde, les membres du Comité d'Acteurs ont notamment échangé sur les thématiques transversales suivantes :

- La nature et la répartition des modes de déplacement, l'organisation de l'espace public ou encore les nouvelles mobilités pour l'atelier mobilité, stationnements et infrastructures.
- L'organisation d'un EcoQuartier, les typologies d'habitat, l'offre d'équipements ou encore la place des activités économiques et de l'emploi pour l'atelier Habitat et activités.
- Les réponses énergétiques, les rejets carbonés ou encore la gestion des eaux pour l'atelier enjeux environnementaux.
- La place de la nature en ville, les usages des espaces publics et du paysage ou encore l'évolution du site pour l'atelier paysage et biodiversité.

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

Ces tables rondes ont donné lieu à une restitution plénière par un représentant de chaque atelier afin que l'ensemble des membres du Comité prenne connaissance de la teneur des échanges sur les différents sujets abordés dans chacun des ateliers.

Ainsi, les membres du Comité d'Acteurs ont pu exprimer leur ressenti et leurs observations vis-à-vis de ce scénario test qui a été accueilli favorablement.

Atelier développement durable et enjeux environnementaux

- Accent mis sur l'utilisation des énergies renouvelables
- Le raccordement au chauffage urbain doit être privilégié, la géothermie aurait pu être regardée comme une solution
- Une alerte sur la nécessité de prendre en compte toutes les pollutions, de pouvoir les suivre et les évaluer
- Une attention particulière quant à la récupération des eaux, la gestion des déchets, le choix des matériaux et tout ce qui concourt à la limitation de l'empreinte écologique

Atelier habitat et activités

- Offrir des infrastructures adaptées à la démographie et aux types de populations
- Planter des commerces de proximité et compléter l'offre existante dans les quartiers voisins, de même que pour les équipements
- Doutes importants sur l'implantation de bureaux, privilégier l'activité au sud du site
- Suggestions : implantations de petites entreprises et artisanat, un marché, une crèche, un équipement scolaire, un centre médical, une maison des associations, une ferme pédagogique
- Réhabilitation du terrain de basket et augmenter l'offre sportive

Atelier mobilités, stationnements, infrastructures

- Contenir la vitesse sur l'axe structurant
- Favoriser les trames douces
- Conserver les passages/chemins naturels créés par l'utilisation actuelle du site
- Prévoir des liaisons et des débouchés avec les quartiers existants notamment Sonis
- Favoriser les mobilités alternatives : bornes de rechargement pour les voitures, station vélos+, station covoiturage

Atelier place du végétal : paysage et biodiversité

- L'idée d'un parc multi sites en lieu et place d'un grand parc central a été retenue par le Comité d'Acteurs
- Suggestion d'engager un pré-verdissement afin de permettre une première utilisation d'espaces verts
- Pas de front bâti excessivement marqué le long de la coulée verte
- Remonter cette dernière afin de renforcer la perspective
- Interdiction de la coulée verte aux véhicules motorisés

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 4 -

Compte de gestion 2014. Approbation.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes et les mouvements au titre de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement.

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

Le comptable public a transmis au S.I.V.U. le compte de gestion pour l'année 2014 qui retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014 (date de clôture de l'exercice).

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté :

- En fonctionnement à la somme de 66 272,62 €
- En investissement à la somme de - 194,60 €

Ainsi, le résultat du compte de gestion est arrêté à 66 078,02 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le Trésorier Principal et déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 5 -

Compte administratif 2014. Approbation.

Le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

L'approbation du compte administratif 2014 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions.

Il se décompose comme suit :

- en section de fonctionnement :

Le S.I.V.U. a dépensé 2 895 € au titre des frais généraux et des honoraires de l'A.M.O. concertation et animation (phase 3).

Il a par ailleurs perçu 30 000 € au titre des contributions des communes membres.

Après reprise des résultats 2013 de 39 167,62 €, l'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à 66 272,62 €

- en section d'investissement :

Le S.I.V.U. a dépensé 58 380 € au titre du solde de la tranche ferme de la mission d'A.M.O. urbaine et environnementale.

Aucune recette propre n'est constatée sur l'exercice.

Après reprise de l'excédent d'investissement 2013 de 53 936,02 € et de l'affectation de résultat 2013 d'un montant de 4 249,38 €, la section d'investissement présente un déficit de 194,60 €.

La section d'investissement ne fait apparaître aucun reste à réaliser à reporter sur 2015.

L'excédent net du compte administratif du S.I.V.U. après restes à réaliser s'élève pour l'exercice 2014 à 66 078,02 €.

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'exécution du budget de l'exercice 2014 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 synthétisée ci –dessous, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice 2014	Section d'investissement	2 895,00 €	30 000 €	27 105,00 €
	Section de fonctionnement	58 380,00 €	4 249,38 €	- 54 130,62 €
Report de l'exercice 2013	Report en section de fonctionnement		39 167,62 €	39 167,62 €
	Report en section d'investissement		53 936,02 €	53 936,02 €
TOTAL		61 275,00 €	127 353,02 €	66 078,02 €

Reste à réaliser à reporter en 2015	Section de fonctionnement			0,00 €
	Section d'Investissement			0,00 €

Résultats cumulés	Section de fonctionnement	2 895,00 €	69 167,62 €	66 272,62 €
	Section d'Investissement	58 380,00 €	58 185,40 €	- 194,60 €
	Total	61 275,00 €	127 353,02 €	66 078,02 €

Il est signalé une erreur de date dans le projet du rapport de présentation du compte administratif. En page 1, il convient de lire : le résultat de la section de fonctionnement 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 6 -

Affectation des résultats de l'exercice 2014.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir constater un excédent de fonctionnement 2014 de 66 272,62 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement 2014 présente un déficit de 194,60 €. La section d'investissement ne fait apparaître aucun report et présente un déficit global de 194,60 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 194,60 € et de reporter en section de fonctionnement la somme de 66 078,02 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver :

- l'inscription sur l'exercice 2015 du déficit d'investissement 2014 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 194,60 € ;
- l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 194,60 € ;
- l'inscription sur l'exercice 2015, du solde du résultat de fonctionnement 2014 en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 66 078,02 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 7 -

Budget primitif 2015. Approbation.

Le budget primitif pour l'exercice 2014 se compose d'un unique budget principal.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 3 avril 2015 et au vote de la délibération n° 6 du 9 avril 2015 portant affectation des résultats de l'exercice 2014, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget principal du Syndicat Intercommunal de l'Eco-quartier des Groues dans le respect du strict formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables.

M. CHAILLOU donne lecture du budget 2015 et signale une erreur dans le tableau figurant dans le projet de délibération. Il faut en effet, lire dans la partie investissement : Virement de la section de fonctionnement.

M. CHAILLOU souligne que le budget 2015 sera consacré à l'établissement de diverses études indispensables à l'avancement du projet.

- Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	5 000,00 €	
74 – Dotations et participations		30 000,00 €
002 – Résultats reportés ou anticipés		66 078,02 €
023 – Virement de la section d'investissement	91 078,02 €	
TOTAL	96 078,02 €	96 078,02 €

- Séance du jeudi 9 avril 2015 -

- Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
20 – Immobilisation incorporelles	41 078,02 €	
23 – Immobilisation en cours	50 000,00 €	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		194,60 €
001 – Résultats reportés ou anticipés	194,60 €	
021 – Virement à la section d'investissement		91 078,02 €
TOTAL	91 272,62 €	91 272,62 €

Les dépenses de fonctionnement permettront de financer, pour un montant de 5 000 €, la relance d'un marché d'A.M.O. concertation et communication correspondant à l'animation de la concertation des Comités d'Acteurs, de réunions publiques et/ou d'ateliers thématiques ainsi que des frais d'insertion publicitaires liés aux procédures d'appel d'offre.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent au titre de l'exercice 2015 à 91 272,62 € et permettront de financer :

- la poursuite de l'exécution du marché d'A.M.O. urbain et environnemental ;
- des études complémentaires préalables à la production de l'étude d'impact nécessaire aux procédures d'aménagement opérationnel (potentiel ENR, géotechnique, faune et flore, comptages, étude de sécurité et de sûreté publique...)
- des travaux de nettoyage et éventuellement, dans un second temps, de sécurisation du site.

Doivent être menées en parallèle par la Communauté d'Agglomération, des études de circulation permettant de déterminer le gabarit de la voie structurante, des études programmatiques permettant d'examiner la complémentarité des typologies de logements de ce secteur avec d'autres opérations.

Dans le cadre du pré-verdissement, des études de dépollution du site sont également à prévoir. Il convient en effet d'approfondir les informations données par les militaires lors de la libération du site.

Il sera procédé au nettoyage du site et celui-ci sera engagé dès la fin avril. Concernant la sécurisation du site, le coût estimé est de l'ordre de 30 000 €. Cette question devra être de nouveau revue en lien avec COFELY afin d'éviter de nouveaux dépôts sauvages.

Mme ANTON souhaite obtenir le montant des investissements réalisés depuis la création du S.I.V.U. Pour rappel, le S.I.V.U. a été créé en 2010 et d'autres investissements ont au préalable été mis en œuvre, notamment sur un plan foncier : l'acquisition d'une partie du site par l'Agglo et de maisons au débouché du Pont des Murlins, échanges fonciers avec la société FAGOR BRANDT. Un document de synthèse sera présenté lors de la prochaine assemblée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 8 -

Exercice 2015. Fixation des contributions des communes membres. Approbation.

Comme pour les exercices budgétaires précédents, les contributions des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle au S.I.V.U. doivent être déterminées selon la proportion de 2/3 -1/3.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir fixer à 30 000 € le montant des contributions des communes pour l'année 2013 selon la répartition suivante :

Ville d'Orléans : 20 000 €

Saint-Jean-de-la-Ruelle : 10 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président

n° 9 -

Adhésion à la plateforme dématérialisée d'APPROLYS pour la publication des marchés publics. Approbation.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le S.I.V.U. avait conclu une convention avec le Conseil Général afin d'utiliser la plate-forme départementale dématérialisée de marchés publics sur le site « marchés publics loiret.com ». Cette mise à disposition s'achève le 9 avril 2015.

Afin que le S.I.V.U. puisse répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article 56 du Code des Marchés Publics, qui précise que les collectivités territoriales doivent dématérialiser leurs procédures de marchés publics, il convient que le S.I.V.U. puisse intégrer une nouvelle centrale d'achat. Il est envisagé l'adhésion à APPROLYS fédérant de nombreuses collectivités territoriales de la Région Centre pour une cotisation d'un montant annuel de 50 € à laquelle viendra s'ajouter, à compter du 1^{er} janvier 2016, le coût de location de la plate-forme nécessaire à la consultation des marchés. Ce coût est déterminé en fonction du nombre de marchés passés par l'intermédiaire de cette centrale d'achat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'adhésion du S.I.V.U. à la plate-forme de centrale d'achat APPROLYS et autoriser le versement chaque année d'une cotisation à celle-ci pour un montant annuel de 50 € susceptible d'être actualisé chaque année et autoriser le versement correspondant au coût de location de la plate-forme lui-même lié au nombre d'actes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Orléans, le 10 avril 2015

Le Président du S.I.V.U.

Serge GROUARD